



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 86 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le 30 avril 2012, la Commission scolaire des Premières-Seigneuries (CSDPS) conviait les parents à une série d'assemblées consultatives sur le redécoupage des bassins de clientèle des écoles primaires de l'Escalade, du Châtelet, du Bourg-Royal, du Cap-Soleil et des Loutres;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'assemblée consultative du 2 mai 2012, la proposition de la commission scolaire procédait à l'exclusion des résidences de la rue Prince-Albert, Avenue le Duc Nord, rue de la Seigneurie et une portion de la rue de la Souveraine du bassin de l'école du Châtelet alors que le secteur est à distance de marche de l'école du Châtelet;

CONSIDÉRANT QU'UNE décision a été rendue le 21 août dernier afin d'aller de l'avant avec cette exclusion, et ce, malgré les demandes de rectification officielles d'un nombre important de résidents du secteur;

CONSIDÉRANT les mémoires déposés par les citoyens;

CONSIDÉRANT les appels au dialogue lancés à la CSDPS;

CONSIDÉRANT le refus de la CSDPS de prendre en compte les hypothèses proposées par les citoyens;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous demandons donc à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'intervenir auprès de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries (CSDPS) afin qu'elle revienne sur sa décision et réintègre les rues mentionnées ci-haut au bassin de l'école du Châtelet, et ce, dans un souci de respect de l'ensemble des élèves concernés par cette démarche.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.

Denise Trudel
(Denise Trudel, députée de Charlesbourg)

13 novembre 2012
(Date)